



Introduction

A partir de
€ **29,49**

Une assistance médicale très complète qui vous protège le temps d'un séjour à l'étranger (hors risque neige). Elle comprend l'organisation et la prise en charge des soins, le remboursement des frais médicaux, le rapatriement, la prise en charge des accompagnants et la reconnexion avec vos proches restés en Belgique. Cette assistance médicale est complétée d'une assurance annulation qui comprend même le remboursement des jours dont vous ne profitez pas en cas de rapatriement et une assurance en cas de vol ou de perte de bagages.

Principales garanties



Assistance à la personne victime d'une maladie ou d'un accident

Nous vous couvrons 24 h sur 24. Un seul numéro de téléphone à former partout dans le monde, pour joindre un responsable Europ Assistance en Belgique qui se chargera personnellement de l'organisation de votre assistance.

- Nous prenons en charge l'organisation des secours et nous vous remboursons les frais médicaux payés à l'étranger jusqu'à € 25 000.
- Nous remboursons des frais médicaux en Belgique suite à un incident survenu à l'étranger jusqu'à € 2500
- Nous rapatrions la personne accidentée ou malade avec un accompagnant de son choix.
- Un médecin urgentiste est présent 24h/24 sur notre plateau d'assistance. En cas de besoin, nous envoyons un médecin sur place.
- Si vous êtes la seule personne à pouvoir conduire votre véhicule, nous envoyons un chauffeur de remplacement pour le ramener en Belgique.
- Perdu ou accidenté en montagne (hors activés sur neige) ? Nous prenons en charge les frais de recherche et de sauvetage.
- Nous couvrons votre séjour d'une durée allant de 1 jour à 45 jours.
- Nous pouvons organiser une assistance psychologique pour vous soutenir après un traumatisme.



Prise en charge des accompagnants

Un accident ou une maladie peut avoir des conséquences directes pour les personnes qui vous accompagnent.

- Nous organisons et prenons en charge le retour des autres assurés.
- Si vous ne pouvez garder vos enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants auprès de vous, nous organisons et prenons en charge leur retour en Belgique avec un accompagnant.
- Nous organisons le retour en Belgique de vos animaux de compagnie s'ils vous accompagnaient.



Reconnexion avec vos proches restés en Belgique

- Si un de vos proches resté en Belgique doit être hospitalisé ou décède, nous organisons et prenons en charge votre retour anticipé.
- Si vous devez être hospitalisé à l'étranger pour une durée présumée de plus de 5 jours, nous organisons et prenons en charge l'envoi d'un proche depuis la Belgique (frais de voyage, hôtel et frais de déplacement).
- Si votre enfant, à l'étranger, doit être hospitalisé, nous organisons et prenons en charge le transport des deux parents pour se rendre à son chevet.



Assistance à votre domicile en Belgique

Si votre domicile en Belgique est gravement endommagé ou a fait l'objet d'un vol avec effraction lorsque vous êtes à l'étranger, nous organisons et prenons en charge votre retour vers la Belgique.



Assurance annulation

- Voyage annulé ? Vous bénéficiez d'une couverture de € 1250 par personne ou un maximum de € 3100 par famille.
- Une très large étendue d'imprévus sont couverts comme :
 - Des problème de santé : vous ou un de vos proches êtes victime d'une maladie, d'un accident corporel, d'un décès, de complications de la grossesse.
 - Des événements bouleversant le quotidien : un licenciement économique, le retrait des vacances par l'employeur suite à l'incapacité médicale du remplaçant, un nouveau contrat de travail, un examen de rattrapage, des dégâts importants au domicile ou au véhicule.
- Une grève, des conditions atmosphériques qui empêchent votre départ en vacances ? Vous bénéficiez d'une indemnité de € 25 ttc/jour/par personne.
- Vous êtes rapatrié dans le cadre d'une assistance ? Nous remboursons les jours de vacances non consommés à concurrence de € 1250 par personne et maximum € 3100 par famille.
- Vous êtes hospitalisé durant votre séjour à l'étranger ! Nous vous remboursons une indemnité de € 50 ttc par jour.



Assurances Bagages

- Nous couvrons le vol et les dommages accidentels aux bagages que vous emportez pour usage personnel
- Vos bagages enregistrés auprès d'une compagnie de transport sont couverts en cas de vol et endommagement pour une somme maximum de € 1250 ttc par personne. Il n'y aura jamais plus d'une valise assurée par personne !
- En cas de retard de livraison, nous remboursons les achats de première nécessité jusqu'à € 380.
- Nous prenons en charge des frais liés à l'envoi d'une nouvelle carte d'identité, permis ou passeport international.

NB : pour certains types de bagages, l'indemnité peut être réduite ou non prévue. Veuillez vous référer aux conditions générales.



Assistance logistique et administrative

A l'étranger, un simple imprévu peut avoir de fâcheuses conséquences. Un bon service fait toute la différence !

- Bagages perdus ou volés ? Nous vous envoyons des effets de première nécessité.
- Vous avez besoin d'argent dans le cadre d'une assistance à l'étranger ? Celui-ci est mis rapidement à votre disposition.
- Nous vous envoyons vos lunettes et les médicaments indispensables que vous ne trouvez pas sur place à l'étranger.
- Nous vous assistons en cas de poursuites judiciaires à l'étranger.
- Nous vous assistons en cas de perte ou vol de documents de voyage et de titres de transport à l'étranger.
- Dans le cadre d'une assistance, nous vous aidons si vous ne maîtrisez pas la langue du pays.



Informations et services au quotidien

Nous pouvons vous aider à régler les détails pratiques de votre voyage en vous informant sur : les visas, les vaccins obligatoires, le climat, les moyens de transport, les précautions sanitaires, mais aussi les attractions et événements culturels.

Intéressé ? Rendez-vous chez votre intermédiaire en assurance.